



LISTE D' APTITUDE
DU CONCOURS D'AUXILIAIRE
DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL
de 2^{ème} classe
Session 2021
Spécialité aide-soignant

ARRÊTÉ DU
PRÉSIDENT DU
JURY DE BELFORT
02 NOV. 2021
Service Courrier

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53,
- ✚ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 92-866 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
- ✚ le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de soins territoriaux,
- ✚ décret n° 2008-315 du 4 avril 2008 portant modification du décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux et des assistants territoriaux médico- techniques
- ✚ l'arrêté n° 2020-31 du 16 avril 2020 modifiant l'arrêté n° 2020-29 du 17 mars 2020 portant ouverture d'un concours d'auxiliaire de soins territorial,
- ✚ l'arrêté n° 2020-41 du 03 juillet 2020 portant désignation des membres du jury du concours d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe,

- ✚ l'arrêté n° 2020-54 du 31 juillet 2020 portant désignation des candidats admis à prendre part au concours d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe,
- ✚ le procès-verbal d'admission dressé en date du 11 octobre 2021

ARRETE

Article 1

Sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2021 :

- les 20 candidats suivants, spécialité aide-soignant :

Nom usuel	Prénom usuel	Date 1 ^{ère} inscription
AKPLOGAN	Founmikè	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
ATMIMOU	Linda	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
BENTEKAYA	Kaies	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
CARROZ	Christelle	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
CHAT	Camille	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
DA SILVA	Anthony	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
DROUVOT	Isabelle	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
DURAFFOURG	Mathilde	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
DUVAL	Ophélie	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
FANTUZ	Julie	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
GASNE	Sylviane	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
GASQUET	Chloe	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
KERVAZO	Sylvie	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
LHUISSIER	Fabienne	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
MULLER	Camille	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
ORCIER	Marina	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
PACHECO	Brigitte	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
PARIZET	Sylvie	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
RODRIGUES	Anais	Du 19/10/2021 au 18/10/2023
WIETRICH	Coralie	Du 19/10/2021 au 18/10/2023

Article 2

Restent inscrites sur la liste d'aptitude à l'emploi d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2020, jusqu'au 30 octobre 2024 :

- les 3 candidats suivants, spécialité aide-soignant :

Nom usuel	Prénom usuel	Date 1 ^{ère} inscription
REMY	Elodie	Du 30/10/2020 au 29/10/2022
GERARD	Laetitia	Du 30/10/2020 au 29/10/2022
ROYO	Vincent	Du 30/10/2020 au 29/10/2022

Article 3

Restent inscrites sur la liste d'aptitude à l'emploi d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année **2019**, jusqu'au 12 mars 2024 :

- les 7 candidats suivants, spécialité aide-soignant :

Nom usuel	Prénom usuel	Date 1 ^{ère} inscription
DAVIDE	Marine	Du 30/10/2019 au 29/10/2021
FAGES	Aïcha	Du 30/10/2019 au 29/10/2021
FISNOT	Emilie	Du 30/10/2019 au 29/10/2021
FOLY	Emilie	Du 30/10/2019 au 29/10/2021
LIMAUX	Annie	Du 30/10/2019 au 29/10/2021
PETTI	Marianne	Du 30/10/2019 au 29/10/2021
SARCIRON	Laëtitia	Du 30/10/2019 au 29/10/2021

- le candidat suivant, spécialité aide médico-psychologique :

Nom usuel	Prénom usuel	Date 1 ^{ère} inscription
REGNAULT	Virginie	Du 30/10/2019 au 29/10/2021

Article 4

L'inscription sur la liste d'aptitude qui a une valeur nationale ne vaut pas recrutement.

Le lauréat inscrit sur une liste d'aptitude qui n'a pas été nommé à l'issue des deux premières années, pourra être réinscrit la troisième année et la quatrième année, sous réserve d'avoir fait connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le mois précédant le terme des deux premières années suivant son inscription initiale et le terme de la troisième année.

Toutefois, à l'issue des quatre années, si aucun concours pour l'accès au même grade dans le même cadre d'emplois n'a été organisé par le Centre de Gestion du Territoire de Belfort de manière directe ou par conventionnement avec un autre centre de gestion, l'inscription reste valable.

Tout lauréat est radié de la liste d'aptitude dans les cas suivants :

- Dès sa nomination en qualité de stagiaire ou en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- S'il n'a pas fait connaître dans les délais réglementaires son intention d'y être réinscrit ;

- Suite arrêté n° 2021-91

- S'il a refusé deux offres effectives d'emploi notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsqu'il est mis fin au stage par l'autorité territoriale en raison de la suppression de l'emploi ou pour toute autre cause ne tenant pas à la manière de servir, le fonctionnaire territorial stagiaire, est, à sa demande, réinscrit de droit sur la liste d'aptitude.

Article 3

Le Directeur du Centre de Gestion du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BELFORT, le 19 octobre 2021

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

02 NOV. 2021

Service C&I

Pour le Président Le Président Délégué

Eric KOEBERLE

